

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Résen
au
Monite
belge



18180909

Déposé / Reçu le **10 DEC. 2018**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : **0402 712 425**

Dénomination

(en entier) : **TURBEL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Bassin Collecteur 11 - 1130 Bruxelles**

Objet de l'acte : Renouvellement mandat du commissaire - Pouvoirs

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 20/08/2018 :

Le conseil d'administration décide de proposer à l'assemblée générale ordinaire le renouvellement, pour une durée de trois années comptables, du mandat de commissaire de VCLJ BEDRIFREVISOREN SCRL (numéro d'entreprise : BE 0816.796.121 / RPM Anvers), ayant son siège social à Langestraat 183, 2240 Zandhoven, représentée par Madame Lieve Mertens, réviseur d'entreprise, ayant son bureau à Langestraat 183, 2240 Zandhoven.

La rémunération annuelle du commissaire sera de 6.250€ HTVA.

-Pouvoirs

Le conseil d'administration décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Madame Cindy Torina ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur Belge.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05/09/2018 :

L'assemblée constate qu'elle est valablement composée et ratifie l'exposé du Président.

Après délibérations, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

- Renouvellement du mandat de commissaire

Sur proposition des administrateurs, l'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire de VCLJ BEDRIFREVISOREN SCRL (Numéro d'entreprise BE 0816.796.121 / RPM Anvers), ayant son siège social à Langestraat 183, 2240 Zandhoven, représentée par Madame Lieve Mertens, réviseur d'entreprise, ayant son bureau à Langestraat 183, 2240 Zandhoven. Ce renouvellement est effectif à compter de ce jour et prendra fin après l'assemblée générale qui délibérera et décidera des comptes annuels de la troisième année comptable.

La rémunération annuelle du commissaire sera de 6.250€ HTVA.

- Pouvoirs

L'assemblée décide également de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Madame Cindy Torina ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir au nom et pour le compte de la société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision prise par l'assemblée, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2018 - Annexes du Moniteur belge

Louise Collin
Mandatàire

Documents déposés :

- Procès-verbal du conseil d'administration du 20/08/2018 ;
- Procès-verbal de l'assemblée générale du 05/09/2018 ;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).